Assistance aux utilisateurs dans le domaine de l’audiovisuel et de la visioconférence dans les espaces du Ministère de l’Economie, des Finances et de la Souveraineté

Industrielle et Numérique (MEFSIN)

**Annexe 2 à l’Acte d’engagement relative aux clauses sociales**

Le titulaire,

représenté par : Nom du signataire

Prénom

Qualité

* Déclare avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment de l’article 10.4 relatif à l’action obligatoire d’insertion.
* S’engage à réserver, dans le cadre de l’exécution du marché, un nombre d’heures de travail au moins égal à celui indiqué à l’article 10.4 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
* **S’engage à réaliser…. XX…. (à compléter) heures supplémentaires sur la période initiale par rapport au nombre d’heures minimum à réaliser indiqué à l’article 10.4 du CCAP soit 1 150 heures/24 mois.**

**Il s’agit d’heures valorisées au titre du critère Performance sociale.**

**En cas d’absence d’un nombre d’heures, il sera retenu le chiffre zéro.**

**En cas de plusieurs nombres d’heures mentionnées, le nombre d’heures le plus bas sera retenu.**

* S’engage à prendre l’attache de l’EPEC, facilitateur désigné par le pouvoir adjudicateur, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d’action prévisionnel devra être élaboré à cet effet et validé par l’EPEC.
* S’engage à fournir, à la demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai qui lui sera imparti, toutes informations utiles à l’appréciation de la réalisation de l’action d’insertion.

**La signature de l’Acte d’engagement au stade de l’attribution vaut engagement par le Titulaire de la bonne exécution de la présente annexe.**

Fait à ……………………………………. Le ……………………